

RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 01102
Numéro SIREN : 484 811 955
Nom ou dénomination : 17 CAEN MEMORIAL

Ce dépôt a été enregistré le 06/11/2020 sous le numéro de dépôt 14560

Frédéric BODRITO

Eric SANCHEZ

EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE
LA SARL « 17 CAEN MEMORIAL »
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

En exécution de la mission qui nous a été confiée le 12 Octobre 2020 par décision à l'unanimité des associés de la société à responsabilité limitée « 17 CAEN MEMORIAL », dont le siège est à AVIGNON (84) 2 Place Alexandre Farnèse et en application des articles L 223-43 et L224-3 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Présentation de la société :

La Société a été immatriculée initialement sous la forme d'une société civile par acte sous seing privé à Maizières (Calvados) en date du 21 Octobre 2005.

Elle a été transformée en Société à Responsabilité Limitée suivant la décision des associés lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 30 Septembre 2019 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN sous le numéro 484 811 955 RCS et transférée le 11 Mai 2020 au RCS d'Avignon.

Son capital est de 3 000 euros, divisé en 300 parts sociales de 10 euros.

Son siège social est fixé à AVIGNON (84 000), 2 Place Alexandre Farnèse.

La société exerce une activité d'acquisition, exploitation, location nue ou en meublé de biens immobiliers.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de natures à compromettre la continuité de l'exploitation.

L'ensemble des pièces et documents relatifs au fonctionnement de la société ont été tenus à notre disposition.

Nous avons également pu interroger votre expert-comptable et votre conseiller juridique, le cabinet FIDUVAL. Celui-ci nous a notamment remis :

- Un exemplaire de vos comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 ;
- Un exemplaire de la situation intermédiaire au 30 Septembre 2020 ;
- La liste des immobilisations au 30 Septembre 2020 accompagné de l'acte d'acquisition du bien immobilier ;
- Le grand livre des comptes au 31 Décembre 2019 ;
- Le grand livre des comptes au 30 Septembre 2020 ;
- La situation de trésorerie de la société au 30 Septembre 2020 ;
- Les statuts actuels de la SARL ;
- Le projet de statuts de la SAS ;

Notre synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante.

- Les fonds propres de la société ressortent à 54 006 euros au 30 Septembre 2020 (4 143 euros au 31 Décembre 2019), le montant des dettes s'établissant à 591 243 euros (378 173 euros au 31 Décembre 2019).

- Au 30 Septembre 2020, l'actif circulant net s'élève à 349 769 euros (58 342 euros au 31 Décembre 2019), l'actif net immobilisé à 295 480 euros (323 975 euros au 31 Décembre 2019), soit un total de bilan de 652 249 euros (382 316 euros au 31 Décembre 2019).
- Sur la situation intermédiaire au 30 Septembre 2020 d'une durée de 9 mois, le Chiffre d'affaires s'est élevé à 66 364 euros (20 384 euros au 31 Décembre 2019), le résultat d'exploitation ressort à 40 euros (- 9 198 euros au 31 Décembre 2019), tandis que le résultat de l'exercice s'élève à 49 863 euros (-15 860 euros au 31 Décembre 2019).

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

En outre, dans le cadre des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, nous avons été chargés d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes. Ces travaux consistent en la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté notamment :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social, celui-ci s'élevant à 3 000 euros.

Aucun avantage particulier n'est stipulé dans le projet de statut qui nous a été soumis, cette situation n'appelle pas d'observation de notre part.

Avignon, le 27 Octobre 2020
Pour la société BS AUDIT,
Eric SANCHEZ

Commissaire à la transformation.

